

# LES R!SQUES MAJEURS

DICRIM



**guide  
pratique**

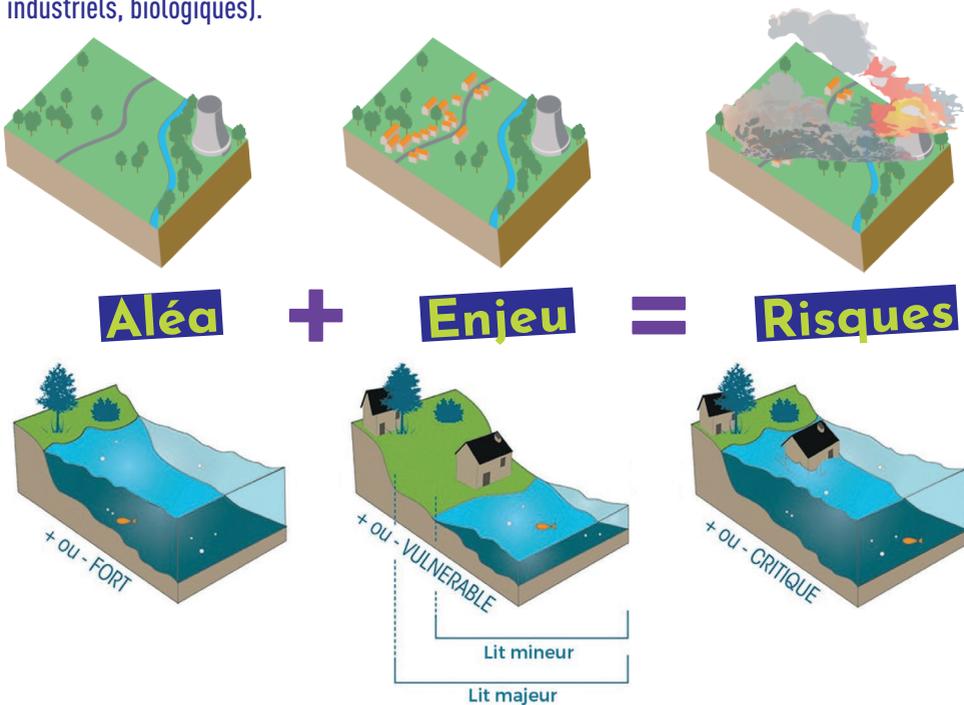
# SOMMAIRE

## les risques majeurs

➤ QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ? .....	3
➤ OBJECTIFS DU DICRIM .....	4
➤ VIGILANCE MÉTÉO .....	5
➤ RISQUE INONDATION .....	6
➤ MOUVEMENT DE TERRAIN .....	8
➤ RISQUE SISMIQUE .....	9
➤ TEMPÊTE .....	10
➤ RISQUE TERRORISTE .....	11
➤ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES .....	14
➤ STOCKAGE DE MATIÈRES DANGEREUSES .....	15
➤ RUPTURE DE CANALISATION .....	16
➤ INCENDIE .....	17
➤ KIT D'URGENCE .....	18
➤ SYSTÈME D'ALERTE .....	19
➤ NUMÉROS UTILES .....	20

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur est la possibilité de survenue d'un événement brutal (aléa), face à un enjeu. Il peut être d'origine naturelle ou technologique et ses effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants. Le risque majeur naturel résulte des seules forces de la nature (feux de forêt, habitation, inondation, enneigement, etc.). Les risques majeurs technologiques et industriels sont consécutifs à la manipulation de produits dangereux, à leur transport ou la mise en place de technologies à risques (nucléaires, industriels, biologiques).



## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. La commune de Sallanches a mis en place un PCS afin de :

- Informer
- Mettre en sécurité
- Alerter
- Héberger
- Assister
- Soutenir

**Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché par le Maire en cas de risque majeur.**



# LES OBJECTIFS DU DICRIM

- ✓ **Présenter** l'ensemble des risques majeurs pouvant affecter la commune de Sallanches,
- ✓ **Décrire** les actions de prévention mises en place par la municipalité afin de réduire les effets d'un risque majeur sur les personnes et sur les biens,
- ✓ **Informar** sur les consignes de sécurité à respecter.

## LES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE VIGILANCE



### Pas de vigilance particulière



### Soyez attentifs

Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. vent, orage d'été, montée des eaux) sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation, notamment si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues.



### Soyez très vigilants

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.



### Une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

# VIGILANCE MÉTÉO

**Météo-France** élabore deux fois par jour des cartes de vigilance météorologique sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures : vent violent, orage, neige ou verglas, avalanche, canicule... Une couleur est attribuée à chaque département selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues.

[vigilance.meteofrance.fr](https://vigilance.meteofrance.fr)



## EXEMPLE D'INFORMATIONS FOURNIES PAR METEO FRANCE



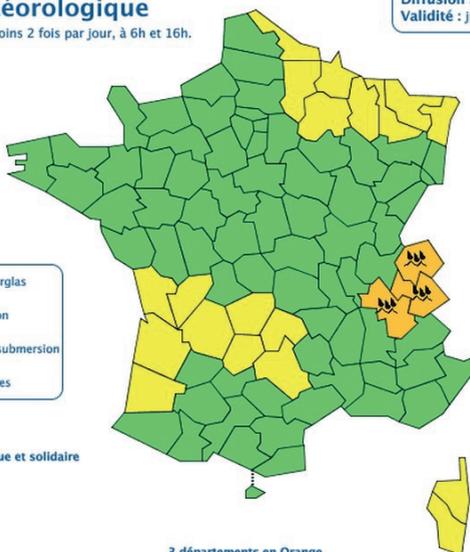
### Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire



3 départements en Orange.

**Diffusion** : le vendredi 01 mai 2020 à 06h00  
**Validité** : jusqu'au samedi 02 mai 2020 à 06h00

Consultez le [bulletin national](#)

Épisode pluvieux marqué sur les Alpes du Nord, remarquable par sa durée, débutant dans l'après-midi de vendredi et se terminant dimanche matin.

Cliquez sur la carte pour lire les [bulletins régionaux](#)

**Conseils des pouvoirs publics** :  
Précipitations/Orange – Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure. – Évitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. – Renseignez-vous sur les conditions de circulation. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau.

- Consulter les prévisions
- Bison Futé
- Vigilance en Europe

Copyright Météo France

## RISQUES NATURELS



# RISQUE INONDATION

**Définition :** Une inondation est le résultat de la submersion d'une zone où habituellement l'eau n'est pas présente.

Une crue est l'augmentation plus ou moins brutale du débit et par conséquent de la hauteur d'un cours d'eau.

En général, on distingue deux types de crues. **Les crues fluviales**, souvent saisonnières, affectent les cours d'eau importants aux vastes bassins versants. La montée des eaux peut être rapide (une dizaine d'heures environ), tout comme la décrue.

**Les crues torrentielles** se rencontrent en zone montagneuse : elles sont caractérisées par un transit rapide des eaux de pluie ou de fonte nivale du fait de la forte pente des cours d'eau, et par un transport solide plus ou moins important (sédiments, cailloux, branches, blocs rocheux, troncs d'arbres, etc.).

## AVANT

- ✔ **Informez-vous** des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- ✔ **En cas de simulations**, y participer ou les suivre et en tirer les conséquences et les enseignements.

## DÈS CONNAISSANCE DE L'ALERTE

### ✔ **Anticipez les gestes essentiels :**

- Fermez portes et fenêtres, obturez les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements,
- Mettez au sec les meubles, objets, matières et produits,
- Coupez l'électricité et le gaz,
- Garez les véhicules sur les points hauts, amarrez les cuves (pollution, toxiques, fuel, etc.),
- Faites une réserve d'eau potable et de produits alimentaires,
- Préparez une évacuation éventuelle.

### ✔ **Informez-vous en mairie : 04 50 91 03 88**

- De la montée des eaux, des risques encourus, des consignes de sauvegarde, du signal d'alerte,
- Des plans d'intervention,
- De l'emplacement des points hauts de son quartier.

# RISQUE INONDATION (suite)

## consignes

### PENDANT

- Eloignez-vous des lieux présentant un danger et rejoignez les points hauts,
- Écoutez la radio : les premières consignes seront données sur les ondes,
- Ne téléphonez pas, laissez libre les lignes téléphoniques pour les secours,
- Informez-vous de la montée des eaux à la radio,
- Évacuez vers les points de rassemblement si la consigne est donnée,
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'Administration,
- Ne vous engagez pas sur un pont si l'eau le recouvre,
- Ne vous engagez pas dans un tunnel ou dans un parking souterrain même partiellement inondé.

### Consignes générales

- À la Mairie au **04 50 91 03 88**
- Sur le site de Météo-France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Sur le site : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### APRÈS

- Écoutez et suivez les consignes données par les radios locales et les autorités,
- Apportez, si besoin, une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et à mobilité réduite,
- Mettez-vous à la disposition des secours,
- Dans vos locaux d'habitation :
  - Aérez les différentes pièces,
  - Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche, (et éventuellement après le contrôle de l'ensemble de l'installation par un professionnel),
  - Chauffez dès que possible,
- Informez les autorités de tout danger observé,
- En cas de dommages, déclarez rapidement le sinistre à votre compagnie d'assurance.

## RISQUES NATURELS



# MOUVEMENT DE TERRAIN

**Définition :** Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

## AVANT

✔ **Informez-vous** des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

## consignes

### PENDANT

- Fuyez perpendiculairement au sens de l'éboulement,
- Gagnez au plus vite les hauteurs les plus proches,
- Eloignez-vous du point d'effondrement, ne revenez pas sur vos pas,
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

### APRÈS

- Évaluez les dégâts et les dangers,
- Informez les autorités et/ou les secours,
- Mettez-vous à disposition des secours.



## RISQUE SISMIQUE

**Définition :** Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long des failles dans la croûte terrestre (rarement en surface).

Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

### AVANT

- ✓ - **Faites diagnostiquer** la résistance aux séismes de votre bâtiment et renforcez-le si nécessaire,
- **Repérez** les points de coupure : gaz, eau, électricité.

## consignes

### PENDANT

Restez où vous êtes :

- À l'intérieur, mettez-vous près d'un gros mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres,
- À l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres, etc.),
- En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses,
- Protégez-vous la tête avec les bras,
- N'allumez pas de flamme.

### APRÈS

- Après la première secousse, méfiez-vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes,
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- Vérifiez l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes, sortez du bâtiment et prévenez les autorités.



**Définition :** Une tempête est un phénomène météorologique violent caractérisé par des vents forts, souvent accompagnés de pluies intenses, d'orages ou de neige. Elle peut causer des dégâts matériels importants

(chutes d'arbres, toitures endommagées), et perturber les réseaux d'électricité ou de transport. Ce type d'événement naturel nécessite une vigilance accrue et une préparation adéquate.

## consignes

### PENDANT !

- Limitez vos déplacements,
- Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent,
- Ne vous promenez pas en forêt,
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers,
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés,
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours à piles et faites une réserve d'eau potable,
- Évitez les bougies,
- Démontez les bâches de structure temporaire (jardin, clôture de chantier...),
- Vérifiez les ancrages des grues à tour / mise en girouette (entreprises),
- Respectez les interdictions et routes barrées.

### APRÈS i

- Ne touchez pas aux lignes électriques tombées ou arrachées et signalez-les aux autorités,
- Évitez de vous rendre dans les secteurs sinistrés à moins que vous puissiez apporter de l'aide,
- Protégez par bâchage et réparez ce qui peut l'être même sommairement (sans mettre votre vie ou celle d'un tiers en danger),
- Prenez garde à l'état des routes : chutes d'arbres, lignes électriques arrachées, ponts endommagés...,
- Déclarez vos éventuels dommages à votre assureur.



# RISQUE TERRORISTE

**Définition :** Le terrorisme, c'est un ensemble d'actes de violence (un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule. Ces actes sont perpétrés pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population. Ils expriment une haine pour une communauté (groupe de personnes qui vivent ensemble et ont les mêmes intérêts ou passions), un pays...

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher **le Plan Vigipirate**.

Malgré le renforcement de la lutte anti-terroriste aux échelles nationale et internationale, l'activité des groupes terroristes est en recrudescence.

La France n'échappe pas à leurs actions, comme l'ont montré les attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015 et de Nice en juillet 2016.

La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

## AVANT

- ✔ - **Appréhendez avec vigilance** votre environnement quotidien,
- **Développez** votre vigilance,
- **Faites attention aux attitudes inhabituelles**, aux véhicules stationnés de façon inappropriée, aux sacs abandonnés et colis suspects,
- **Sachez auprès de qui signaler** un comportement ou une situation inhabituelle,
- **Formez-vous** aux gestes de premiers secours.

## LE PLAN VIGIPIRATE

Ce plan a été créé par le gouvernement français pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population. Il est fait pour sécuriser le pays et il s'adapte en fonction des situations.

**Il existe 3 niveaux vigipirate :**



# LES NIVEAUX VIGIPIRATES



## URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat

Durée très limitée



## SÉCURITÉ RENFORCÉE

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes

Durée limitée



## VIGILANCE

Protection quotidienne contre une menace terroriste constante

Mesures permanentes de sécurité

Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité

Durée illimitée



# RISQUE TERRORISTE

## consignes

### PENDANT

#### Si vous pouvez vous échapper sans vous mettre en danger :

- Aidez les autres à s'échapper et cela sans mettre personne en danger,
- Alertez les personnes autour de vous et empêchez-les de rentrer dans la zone dangereuse,
- Prévenez immédiatement la police en appelant le **17** ou le **112** depuis un téléphone portable,
- Laissez toutes vos affaires sur place,
- Ne vous exposez pas (courbez-vous),
- Prenez la sortie la moins exposée,
- Utilisez un itinéraire connu,
- Évitez les mouvements de panique.

#### Si vous ne pouvez pas vous échapper :

- Enfermez-vous dans un endroit sûr et bloquez les accès : portes, fenêtres... ou abritez vous derrière un obstacle : mur, voiture, pilier...,
- Éteignez la lumière et mettez le téléphone portable en mode silencieux (sans le vibreur),
- Restez le plus silencieux et discret possible,
- Eloignez-vous des fenêtres et allongez-vous au sol,
- Prévenez immédiatement la police en appelant le **17** ou le **112**,
- À l'arrivée de la police, sortez doucement et les mains en l'air, ne faites pas de gestes brusques et ne courez pas.

#### Une fois caché et en sécurité, appelez les secours :

- Où ? Donnez votre position mais aussi celle de vos agresseurs,
- Quoi ? Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...),
- Qui ? Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

#### Dans tous les cas, ne diffusez jamais :

- D'informations sur l'intervention de la police,
- D'informations non vérifiées sur les réseaux sociaux.



# TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

**Définition :** Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.

Elle peut être **inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.**

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières. Le développement des infrastructures de transport, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic, engendrent des risques d'accidents.

Aux conséquences habituelles des accidents de transport peuvent venir s'ajouter les effets du produit transporté. L'accident de transport de matières dangereuses (TMD) combine un effet primaire immédiatement ressenti (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (propagation aérienne de vapeurs toxiques, pollutions des eaux ou des sols).

## AVANT

✓ **Organisez-vous :**

- Au besoin, constituez des groupes (familles, locataires, cages d'escaliers...),
- Discutez des mesures à prendre si une catastrophe survenait (protection, évacuation).

✓ **En cas de simulations,** y participer ou les suivre et en tirer les conséquences et les enseignements.

## DÈS CONNAISSANCE DE L'ALERTE

i **Informez-vous en mairie : 04 50 91 03 88**

- Des risques encourus, des consignes de sauvegarde,
- Du signal d'alerte, des plans d'intervention.

## consignes

### PENDANT !

- Prioritairement, mettez-vous à l'abri,
- Confinez-vous en fonction de la nature du risque et des consignes données,
- Écoutez la radio (les premières consignes seront données par les stations locales),
- Diffusez l'information aux groupes constitués,
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'Administration,
- N'encombrez pas le réseau téléphonique,
- N'allumez pas de flamme (risque d'explosion).

## APRÈS

- Écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités,
- Apportez une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et handicapées,
- Mettez-vous à la disposition des secours,
- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio,
- Évaluez les dégâts (éloignez-vous des points dangereux),
- Informez les autorités de tout danger persistant.



## STOCKAGE DE MATIÈRES DANGEREUSES

**Définition :** Le stockage de matières dites "dangereuses" présente des risques qu'il faut anticiper et surmonter. C'est pourquoi les entreprises utilisant des produits toxiques doivent adopter un plan de sécurité et de prévention, autant sur leur site de production que dans le voisinage. À ce titre, informations et alertes doivent être adressées à tous les habitants concernés.

Ce risque majeur est un événement accidentel survenant sur un site industriel.

### AVANT

-  - **Informez-vous** de la présence ou non d'un risque industriel ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

## consignes

### PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : **18** (pompiers), **15** (SAMU) et **17** (police), précisez si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion...),
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas (sauf en cas d'incendie),
- Si un nuage toxique s'approche de chez vous, fuyez les lieux selon un axe perpendiculaire au vent et trouvez un local où vous confiner,
- N'allez pas chercher les enfants à l'école, ils sont pris en charge par l'Administration.

# RUPTURE DE CANALISATION



**Définition :** Une rupture de canalisation correspond à la défaillance d'une conduite d'eau, de gaz ou d'assainissement, entraînant une fuite importante. Ce type d'incident peut provoquer des dégâts matériels (inondations, affaissements de terrain) et perturber les services essentiels. Il nécessite une intervention rapide pour limiter les impacts sur les infrastructures et la sécurité des habitants.

## AVANT

- ✓ **Prévoyez les gestes essentiels et les équipements minimums :**
  - Faites une réserve d'eau potable pour votre consommation alimentaire.

## DÈS CONNAISSANCE DE L'ALERTE

- i **Informez-vous en mairie : 04 50 91 03 88**
  - De l'avancement des travaux,
  - Des consignes nécessaires.

## consignes

### PENDANT !

- Limitez la consommation d'eau (évités d'utiliser tous les appareils qui nécessitent une consommation d'eau),
- Apportez une première aide aux voisins ; pensez aux personnes âgées et à mobilité réduite,
- Renseignez-vous à la Mairie au **04 50 91 03 88**.

### APRÈS



- Écoutez et suivez les consignes données par les autorités.



# INCENDIE

**Définition :** Un incendie est une combustion incontrôlée qui peut se produire dans des espaces naturels, des bâtiments ou des infrastructures. Il peut entraîner des destructions matérielles importantes, mettre en danger des vies humaines et causer des impacts environnementaux graves. La prévention, la vigilance et une réponse rapide sont essentielles pour limiter les dégâts et assurer la sécurité des habitants.

## SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU

- i** - **Appelez le 18 et/ou le 112 et restez calme,**
  - Donnez votre nom et votre adresse, le quartier ou le lieu-dit et l'adresse précise du lieu où se situe l'incendie.
- ✓** **Précisez :**
  - La couleur de la fumée,
  - Le type de végétation ou habitation qui est en train de brûler et l'importance du sinistre,
  - Votre numéro de téléphone pour que les Sapeurs-Pompiers puissent vous rappeler s'ils ont besoin d'un complément d'information,
  - Ne raccrochez pas avant d'avoir fourni tous ces renseignements.

## consignes

### PENDANT

- N'évacuez que sur ordre des autorités,
- Fermez et éloignez les bouteilles de gaz,
- Garez les véhicules, vitres fermées contre la maison à l'opposé de la venue du feu,
- Enlevez le mobilier avec les éléments extérieurs susceptibles de brûler (linge, mobilier PVC, tuyaux d'arrosage...),
- Fermez et arrosez portes et fenêtres,
- Placez des serpillières et linges humides au bas des portes.

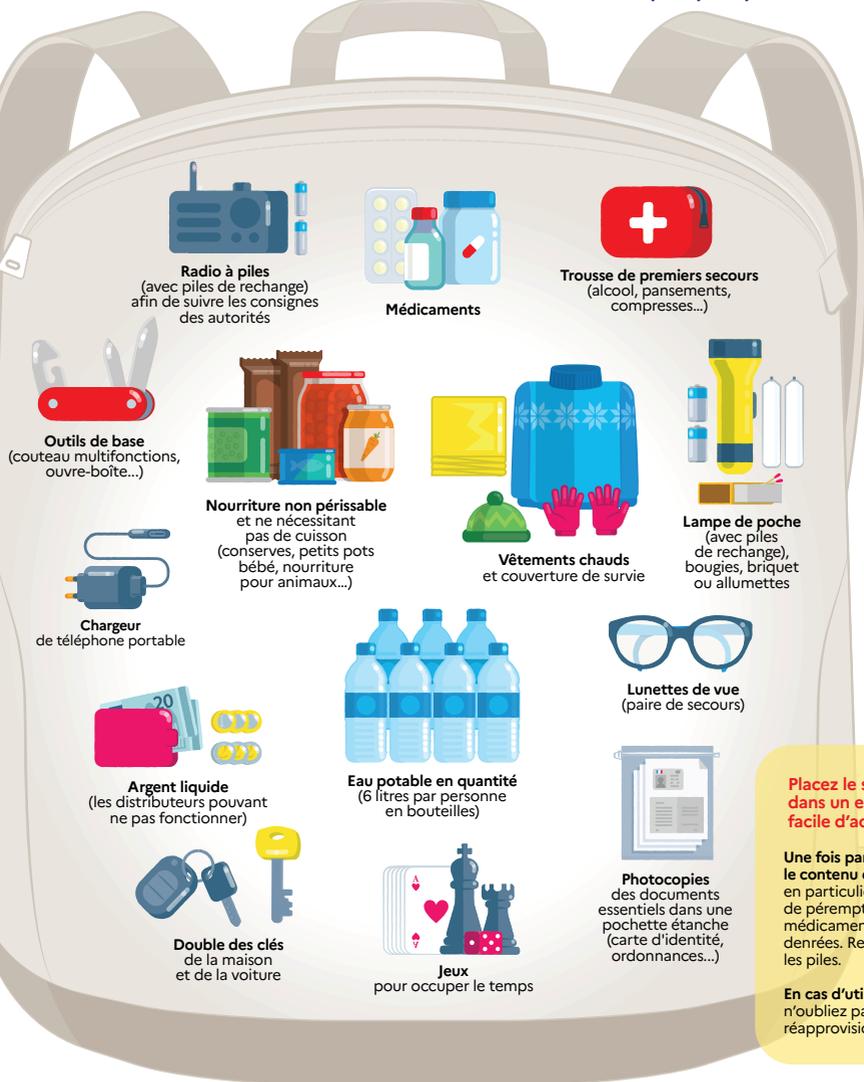
### APRÈS

- Sortez protégé (chaussures adaptées, gants...),
- Inspectez votre habitation (notamment les parties en bois) et surveillez particulièrement la toiture, la charpente et les combles,
- Éteignez les foyers résiduels sans prendre de risques inutiles,
- En cas de dommages, déclarez rapidement le sinistre à votre compagnie d'assurance.

# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
 (avec piles de rechange)  
 afin de suivre les consignes  
 des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
 (alcool, pansements,  
 compresses...)



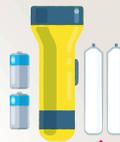
**Outils de base**  
 (couteau multifonctions,  
 ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
 et ne nécessitant  
 pas de cuisson  
 (conserves, petits pots  
 bébé, nourriture  
 pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
 et couverture de survie



**Lampe de poche**  
 (avec piles  
 de rechange),  
 bougies, briquet  
 ou allumettes



**Chargeur**  
 de téléphone portable



**Argent liquide**  
 (les distributeurs pouvant  
 ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
 (6 litres par personne  
 en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
 (paire de secours)



**Double des clés**  
 de la maison  
 et de la voiture



**Jeux**  
 pour occuper le temps



**Photocopies**  
 des documents  
 essentiels dans une  
 pochette étanche  
 (carte d'identité,  
 ordonnances...)

**Placez le sac  
 dans un endroit  
 facile d'accès !**

**Une fois par an, vérifiez  
 le contenu de votre kit,**  
 en particulier la date  
 de péremption des  
 médicaments et des  
 denrées. Remplacez  
 les piles.

**En cas d'utilisation,**  
 n'oubliez pas de le  
 réapprovisionner !

# Systeme d'Alerte !



En cas de danger majeur, qu'il soit naturel, industriel, sanitaire ou terroriste :  
**comment fonctionne FR-Alert ?**



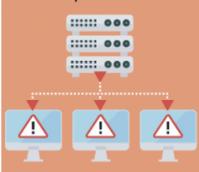
**BIEN ALERTÉ  
BIEN PROTÉGÉ**

**Rédaction**  
du message par l'autorité  
compétente sur le portail  
d'alerte de l'État



1

**Diffusion**  
de l'alerte aux opérateurs  
de téléphonie mobile



2

**Transmission**  
de l'alerte aux antennes  
du réseau couvrant  
la zone de danger



3

**Réception**  
d'une notification d'alerte  
sur les téléphones  
portables des personnes  
se trouvant dans  
la zone de danger



4



## Systeme d'Alerte : FR-Alert

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

**Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.** La réception de cette notification ne nécessite aucune installation préalable sur votre téléphone. En fonction de la marque du téléphone mobile, de l'opérateur et de l'endroit dans lequel vous vous trouvez au moment de l'envoi de l'alerte, des délais de réception différents des notifications pourront être constatés.

**Vous pouvez également consulter le PIMS :  
ORSEC - PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ**



# Numéros Utiles!



LES NUMÉROS D'URGENCE  
PERMETTENT DE JOINDRE  
**GRATUITEMENT**  
LES SECOURS  
**24H/24**

FACE À CES ALÉAS, IL EST PRIMORDIAL DE  
NE PAS PRENDRE DE RISQUES.

 **15**

**SAMU**

LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT

 **17**

**GENDARMERIE**

 **18**

**SAPEURS  
POMPIERS**

 **112**

NUMÉRO D'APPEL  
D'URGENCE EUROPÉEN

**04 50 91 03 88**

**MAIRIE DE SALLANCHES**

NUMÉRO ATTRIBUÉ UNIQUEMENT  
EN CAS DE DÉCLENCHEMENT  
DU PCS

 **114**

NUMÉRO D'URGENCE  
POUR LES PERSONNES SOURDES  
ET MALENTENDANTES

POUR SE RENSEIGNER EN AMONT D'UNE CRISE OU DÈS L'ANNONCE D'UNE ALERTE :

 [sallanchesmontblanc.com](http://sallanchesmontblanc.com)  
(rubrique DICRIM)



Ville de  
Sallanches



Application  
Sallanches - Ma Ville

 **Sallanches**  
LA VILLE AU PAYS DU MONT-BLANC